

- Légende**
Zones soumises à la remontée de nappe
- Nappe affleurante (profondeur inférieure à 0,5 m)
 - Nappe sub-affleurante (profondeur comprise entre 0,5 et 3 m)
 - Nappe plus profonde (profondeur comprise entre 3 et 5 m)
 - Périmètre des engagements de l'État (à titre d'information)

BASSIN HOULLER LORRAIN

Remontée de nappe

Commune de FREYMING-MERLEBACH

Carte de la remontée de nappe (Étude 2018)
et périmètre des engagements de l'État

Carte n° 1 annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme du 23 mai 2023

